

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 14 septembre 1973

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES GRAINS

ANNONCE DES MESURES PRÉVUES DANS LE PROGRAMME DE 1973-1974 CONCERNANT LES GRAINS DE PROVENDE

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'aimerais donner aux députés les derniers renseignements sur la mise en œuvre du programme de 1973-1974 concernant les grains de provende.

Voici les deux principales mesures prévues dans le programme de 1973-1974 concernant les grains de provende.

(1) La première a trait à la cote des prix des grains de provende, transportés de la région relevant de la Commission canadienne du blé vers d'autres parties du Canada, basée sur le prix hors-Commission dans la région de la Commission canadienne du blé.

(2) La seconde touche l'achat de grains de provende par l'Office des produits agricoles en vue d'assurer une base plus étendue et plus de garanties au marché hors-Commission à l'intérieur de la région de la Commission canadienne du blé. Ce programme d'achat a également pour but d'empêcher que les producteurs de la région de la Commission canadienne du blé ne soient obligés de vendre leurs grains à un prix de sacrifice même s'ils ne disposent pas immédiatement de contingents qu'ils jugent suffisants.

L'Office canadien des provendes doit collaborer avec la Commission canadienne du blé pour déterminer le niveau des prix hors-Commission et établir ainsi le prix de base pour les ventes dans l'Est du Canada. Le prix en magasin à Thunder Bay pour le marché de l'Est, plus des frais tels que ceux de la manutention, du transport et de l'entreposage, constitueront ce prix de base.

Le régime d'observation visant à établir cette cote des prix dans les Prairies relèvera du ministère de l'Agriculture en vertu des pouvoirs conférés par la loi sur l'Office des produits agricoles. On transmettra les résultats de l'enquête à la Commission canadienne du blé et à l'Office canadien des provendes qui les utiliseront pour établir le prix hors-Commission. L'observation devra s'exercer sur les ventes aux moulins, aux parcs d'engraissement des animaux et aux gros producteurs de bétail et de volaille à l'intérieur de la région de la Commission canadienne du blé.

En plus de continuer à offrir des grains comme par le passé, la Commission canadienne du blé adoptera une politique déjà suivie et offrira des grains de provende sur une base de prix différés ou provisoires. Ceci veut dire que les acheteurs peuvent acheter maintenant des grains de provende qui seront livrés plus tard au prix basé sur les prix hors-Commission au moment de la livraison.

Le premier prix de vente de l'Office des produits agricoles sera annoncé d'ici quelques jours. L'offre d'achat n'en-

trera en vigueur que plus tard ce mois-ci à cause de la congestion créée par la grève du rail. La Commission canadienne du blé sera ensuite en mesure de publier une cote de prix en se basant sur l'observation des prix hors-Commission qui s'exercera alors pleinement.

Le Programme d'achat de l'Office des produits agricoles sera administré par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé et des éleveurs régionaux des Prairies. Les producteurs qui voudront vendre à l'Office feront leurs livraisons comme s'ils vendaient à la Commission du blé. Ils recevront un billet d'achat au comptant comme s'ils traitaient avec la Commission. Toutefois, ce paiement sera définitif et ne leur donnera pas le droit de toucher les paiements définitifs du syndicat.

L'aide au transport des provendes continuera de s'appliquer cette année et l'Office canadien des provendes observera attentivement la circulation et les cotes de prix dans l'est du Canada.

M. Frank Hamilton (Swift Current-Maple Creek): Monsieur l'Orateur, quiconque connaît bien l'industrie céréalière sait très bien que de nombreuses communications ont été échangées entre le premier ministre de la province de Québec et le très honorable premier ministre du Canada (M. Trudeau). Je tiens à citer un passage d'une lettre adressée au premier ministre du Canada, que voici:

Le tort que les politiques de la Commission canadienne du blé ont causé aux agriculteurs du Québec est maintenant reconnu universellement. Ces politiques ont, en effet, créé la situation que vous connaissez bien car le gouvernement du Québec et les associations agricoles vous ont souvent présenté de nombreuses instances.

En outre, vous avez récemment reconnu ces instances en promettant officiellement et publiquement de trouver une solution définitive au problème des provendes avant le 1^{er} août 1973.

• (1410)

C'est aujourd'hui le 14 septembre et d'un bout à l'autre du Canada règne la confusion non seulement dans l'industrie des grains de provende, mais dans toute l'industrie canadienne des céréales.

Des voix: Bravo!

M. Hamilton (Swift Current-Maple Creek): Le gouvernement fixe le prix initial des céréales de l'Ouest grâce auquel le producteur encaisse une recette d'environ 2 dollars le boisseau. La Commission canadienne du blé vend le même blé de mouture à \$5.65 et le blé dur à \$9 le boisseau sur le marché d'exportation. Je le répète, le cultivateur touche 2 dollars le boisseau.

Dans l'industrie céréalière nous avons un programme imposé subrepticement. Les cultivateurs veulent plus d'options et ce que nous voulons de ce côté-ci de la Chambre ce sont d'autres occasions de débattre ces options.

Des voix: Bravo!

M. Hamilton (Swift Current-Maple Creek): Cette annonce signifie qu'un groupe de fonctionnaires va fixer le prix des céréales fourragères de l'Ouest. Cela me semble